

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE
NOMINATIF**

Prévu à l'article 1.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles(*)

RUBRIQUE 1¹

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOMS :

NE(E)LE :

à

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

en qualité de personne âgée de 65 ans et plus²

en qualité de personnes âgées de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

en qualité de personnes handicapées

sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

Je suis informé (e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

RUBRIQUE 2³

Je déclare bénéficiaire de l'intervention⁴

d'un service d'aide à domicile – intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

Jour(s) d'intervention :

d'un service de soins infirmiers à domicile - intitulé du service :

adresse :

Téléphone :

Jour(s) d'intervention :

d'un autre service – intitulé du service :

adresse/téléphone

d'aucun service à domicile

¹ Les réponses à cette rubrique permettant l'identification à enregistrer sont obligatoires

² Les réponses à cette rubrique sont facultatives

³ Les réponses à cette rubrique sont facultatives

⁴ Idem

RUBRIQUE 3¹

Personnes de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM...

PRENOMS

ADRESSE...

TELEPHONE...

MEDECIN TRAITANT :

TELEPHONE :

ADRESSE :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé (e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant(ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à **Saint Astier,**

le/..../2022

Signature :

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

1-toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2-Les destinataires des informations collectés sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3-En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSEE A

- **Monsieur le Maire de votre commune de résidence de la personne qui souhaite se faire enregistrer ou à Paris, Lyon ; Marseille, à Monsieur le Maire de l'arrondissement dans lequel elle réside.**
- **Ou au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)**

()Document réalisé par la cellule d'appui de la DGAS.*

¹ Les réponses à cette rubrique sont facultatives